

Compte-rendu de consultation écrite Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais du 22 Juin 2020

Ont participé à la Consultation

- **Collège public : 9/10**
 - **Membres titulaires** : MMES BEVIERE, LUCAS
MMS. BERTHAUD, DE RAFELIS, MALET, NERAUD, TARTINVILLE
 - **Membres suppléants** : MMS. GUERINET, BARRIER
- **Collège privé : 12/16**
 - **Membres titulaires** : MMES ALERBACK, BUTOR, DALLOT, BOFFIN, LANHER-MICHE
MMS. ANGUERA, BUIZARD-BLONDEAU, DI STEFANO, GODEAU,
RICHARD
 - **Membres suppléants** : MMS. HUCK, MANNEVY

Ont également participé sans prise en compte des votes quand le titulaire a également répondu à la consultation :

Collège Public – MMS. BURON, LARCHERON, MME MELZASSARD

Collège Privé – MMS FONTAINE, PARENT, MME HUCK

A également participé M. THION Denis dont il n'est pas tenu compte du vote du fait que sa représentativité n'est plus effective depuis fin mai suite au 1^{er} tour des élections municipales.

Est jointe en annexe, la liste des membres publics du comité de programmation et leur représentativité au sein du Comité de programmation, permettant de justifier la validation de leur vote. Les instances des Communautés de communes comme celles des PETR n'ayant pas été renouvelées en date du 22 juin 2020.

En raison de l'impossibilité de réunir une séance plénière, dans le contexte d'Etat d'urgence sanitaire du Covid 19, et afin de ne pas pénaliser les projets déposés depuis plusieurs mois, une consultation écrite a été proposée aux membres du comité de programmation Leader Pithiverais & Gâtinais.

La consultation a été initiée le 2 juin 2020 pour une période de 15 jours, puis prolongée de quelques jours pour assurer un quorum confortable. Elle a pris fin le 22 Juin 2020 à minuit.

PRESENTATION ET AVIS DES PROJETS POUR AVIS D'OPPORTUNITE

- **Projet « Création d'un sentier botanique au Rucher école »**

Le comité technique avait souligné la nécessité de vérifier que les panneaux seraient bien positionnés en Loiret et non en Seine et Marne. L'association l'Abeille du Gâtinais a fourni les éléments permettant de justifier que l'ensemble du projet se situera bien en Loiret.

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

M. de RAFELIS : L'intérêt de ce projet me paraît certain en regard aux craintes entourant la vie des abeilles.

Mme HUCK : Excellente action de sensibilisation adressée à un public large, qui pourrait être accompagnée d'un guide du visiteur, notamment d'un livret destiné aux plus jeunes, sous forme d'enquête.

M. THION : difficile de voir comment le projet va se consolider.

M. MANNEVY : Projet favorable à la promotion de la filière apicole et à la biodiversité.

M. FONTAINE : Très favorable et je souhaite participer au projet si cela est possible.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°4 « Structurer et Développer l'offre tourisme de nature »	4 439.04€	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de A aucun D Critères complémentaires : Majorité de B	FAVORABLE (21 voix sur 21 votants)

- **Projet « L'innovation par la fédération : coordination touristique à l'échelle du PETR Gâtinais Montargois ».**

Ce projet n'avait amené aucune remarque des membres du comité technique.

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

M. de RAFELIS : La mise en œuvre d'une stratégie touristique à l'échelle de ce bassin me paraît primordiale.

Mme HUCK : Indispensable de rassembler les initiatives des offices de tourisme sur un seul portail. La carte des sites remarquables est un outil intéressant. S'agissant de la stratégie pour rendre visibles ces sites, des précisions s'imposent sur les fiches-actions.

Mme LANHER-MICHE : Favorable mais en sortant le poste salaire du futur chargé de mission.

Pour ce dossier les votes de MMS. NERAUD, de RAFELIS et MALET ne sont pas pris en compte, en tant que Président et Vice-Présidents du PETR Gâtinais Montargois et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°8 « Stratégie de communication offensive et partagée »	12 004.80€	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	FAVORABLE (18 voix sur 18 votants)

▪ **Projet « Domaine de Flotin : création d'un parcours connecté ».**

Ce projet n'avait amené aucune remarque des membres du comité technique.

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

Mme BOFFIN : Veiller à ce que la connexion soit de bonne qualité.

Mme HUCK : Les visites avec support connecté ont le vent en poupe. Le risque, me semble-t-il, est de flatter le public, qui pense indispensable d'avoir le portable greffé dans toute situation, et refoule l'émotion, l'observation, la surprise... et renvoie les guides-animateurs dans leurs foyers.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°4 « Structurer et Développer l'offre tourisme de nature »	9 816.26€	Critères discriminants : A Critères essentiels : A Critères complémentaires : Majorité de A	FAVORABLE (20 voix sur 21 votants, 1 voix ajourné)

▪ **Projet « En direct du producteur : promotion des producteurs locaux du Gâtinais ».**

Ce projet n'avait amené aucune remarque des membres du comité technique.

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

M. de RAFELIS : Guide extrêmement précieux pour faire connaître les producteurs locaux et dynamiser la vente de leurs produits.

Mme BOFFIN : Excellent projet

M. THION : L'apport des producteurs eux-mêmes est aussi à encourager

Mme HUCK : Action de communication indispensable pour le développement touristique et économique du territoire, qui associe les producteurs de produits « phares » et ceux qui promeuvent les produits locaux. Les outils de communication me semblent très pertinents.

M. FONTAINE : Il me paraît de la plus haute importance de saisir toutes les opportunités permettant un nouvel essor pour l'agriculture locale et particulièrement les petits exploitants. Des exemples de la région montrent que beaucoup de productions peuvent trouver une clientèle locale et même de passage. « Il y a encore de la place » pour bien des exploitants et ventes directes.

Pour ce dossier les votes de MMS. NERAUD, de RAFELIS et MALET ne sont pas pris en compte, en tant que Président et Vice-Présidents du PETR Gâtinais Montargois et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°5 « Structurer / Développer l'offre tourisme Culture et art de Vivre »	27 939.49€	Critères discriminants : A Critères essentiels : Majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	FAVORABLE (18 voix sur 18 votants)

▪ **Projet « Illuminations nocturnes de la Roseraie de Morailles ».**

Ce projet n'avait amené aucune remarque des membres du comité technique.

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

Mme HUCK : Cette action propose au visiteur de porter un nouveau regard sur la roseraie, de par l'enrobage de la lumière. C'est une plus-value pour le site, qui doit être accompagnée d'une communication médiatique pour faire connaître cette innovation.

Mme LAHNER-MICHE s'interroge sur la valorisation du temps des techniciens dans le plan de financement.

Pour ce dossier le vote de M. HUCK n'est pas pris en compte, en tant que Gérant du Jardin de la Voie Romaine, structure porteuse de la Roseraie et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°4 « Structurer et Développer l'offre tourisme de nature »	8 670.11€	Critères discriminants : A Critères essentiels : Majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	FAVORABLE (18 voix sur 20 votants, 1 ajourné et 1 défavorable)

AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION POUR AVIS D'ATTRIBUTION

- Création d'un spectacle valorisant l'histoire et le patrimoine de Bellegarde

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

M. de RAFELIS : Projet participant à la valorisation d'un des sites les plus touristiques et riches en histoire de notre territoire.

M. di STEFANO : Une somme conséquente pour seulement une dizaine d'heures de représentation.

M. THION Le coût de revient est de 40 € par spectateur attendu. Ce n'est pas une innovation.

Mme HUCK : Les détectives party sont dans l'air du temps, et renouvellent l'attrait du public pour leur patrimoine. Se pose, pour la troupe de théâtre, le problème de pérennité de cette action. Un bilan s'impose à l'issue des représentations de 2021 (fréquentation, satisfaction, ...) à l'aide d'un questionnaire proposé aux spectateurs.

Pour ce dossier le vote de M. MALET n'est pas pris en compte, en tant que Maire de Bellegarde et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°5 « Structurer et développer l'offre de tourisme « Culture et Art de Vivre » »	10 Mars 2020	15 702.32 €	FAVORABLE (20 voix sur 20 votants)

- Création d'une aire de service et de stationnement pour camping-cars à Nibelle

Les remarques formulées par les membres du Comité de programmation.

M. de RAFELIS : Ce projet s'inscrit dans la stratégie de maillage du territoire en aires de camping-cars.

M. THION : Nécessaire, il devrait y en avoir d'autres sur le territoire.

Mme HUCK : Cette action prend en compte une catégorie de touristes en extension, qui devrait accroître l'attractivité du territoire.

Mme LANHER-MICHE : Très positif pour le territoire.

M. FONTAINE : Cela va avec les propositions précédentes concernant le développement touristique.

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°6 « Structurer et développer l'offre d'hébergement et d'accueil »	06 Mai 2020	4 112.92€	FAVORABLE (21 voix sur 21 votants)